



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale des territoires
Service aménagement du territoire et risques
Pôle aménagement

Affaire suivie par : Sandrine REVOL
Tél. : 04 81 66 81 23
Fax : 04 81 66 80 80
courriel : ddt-pa-satr@drome.gouv.fr

Valence, le 17 avril 2020

Le Préfet

à

Monsieur le Maire
Place Maurice Faure
26340 SAILLANS

Objet : Révision du PLU de SAILLANS
Suite approbation du PLU

Ref : SATR/PA – L2020-42

P.J. : 1 modèle de lettre de diffusion et 1 liste de destinataires

Suite à la délibération de votre conseil municipal en date du 06 mars 2020, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'approbation du PLU de la commune de Saillans sera exécutoire à partir du 03 mai 2020.

Afin d'assurer la diffusion de ce document, il vous appartient d'informer par mail les différents services associés à la procédure que le dossier de votre PLU approuvé (comprenant le rapport de présentation, le PADD, le règlement écrit et graphique et les annexes) accompagné de la délibération d'approbation et du caractère exécutoire joint au présent courrier est consultable en ligne et de leur préciser l'adresse électronique par lien hypertexte.

Par ailleurs, je me permets de vous rappeler les obligations issues de l'ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique.

Une première obligation s'impose depuis le 1^{er} janvier 2016 : dès l'approbation, votre PLU doit être rendu accessible en ligne. Il peut être publié sur votre site internet communal s'il existe ou, au choix, celui de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans Cœur de Drôme, celui de l'État ou encore sur le géoportail de l'urbanisme (GPU).

La seconde obligation prévoit que le PLU doit être numérisé au format CNIG et transmis à l'État dans ce format.

Je reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans la publication de votre PLU.

Le responsable du Pôle Aménagement/Atelier A,

Signé

Francis ROBERT

Copie : SATR/PA – chrono – UT Nord – Pôle Risques